PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Prévenir les incivilités et la délinquance des jeunes, anticiper les problèmes. Telle est la vocation que se donne le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) qui fédère l'ensemble des acteurs de la sécurité, de la justice, du social et de l'éducation et animé par une coordinatrice. Il favorise une approche partagée, un croisement des compétences, une dynamique partenariale. Son travail de l'ombre, fait de dizaines d'actions, permet de repérer les signaux d'alerte.

Contenu mis à jour le 03.12.25

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) comporte quatre commissions : « Prévention des violences intrafamiliales et faites aux femmes, Aide aux victimes », « Jeunes exposés à la délinquance », « Tranquillité publique », « Prévention de la radicalisation ».

Le CLSPD contribue à mobiliser les partenaires autour d'actions et d'opérations en faveur de la sécurité et de la tranquillité publique. La participation régulière aux commissions entretient un lien de qualité entre les partenaires et rend plus efficaces les actions prioritaires entreprises pour répondre aux problématiques qui sont mises en lumière. Le CLSPD organise également des réunions restreintes sur des sujets ciblés, ce qui permet réactivité et anticipation.

Mettre en lien

Le CLSPD met en lien les secteurs de l'éducation, de la culture et du social avec les services de l'État (police nationale, SPIP, PJJ, Éducation nationale), les services départementaux, les services municipaux (jeunesse, sports, police municipale...), les associations, les bailleurs privés et publics, les transports. Certaines actions de prévention peuvent être financées par le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Sensibilisation des plus jeunes

Des actions éducatives et de sensibilisation sont organisées tous les ans sur plusieurs thématiques : le cyberharcèlement, le harcèlement scolaire, les conduites addictives, la laïcité et les valeurs de la République. La protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les polices nationale et municipale interviennent en milieu scolaire pour sensibiliser les jeunes aux bons usages du numérique, sur les volets protection ou infractions. Deux associations, Fakeoff et e.Enfance, animent des ateliers pour lutter contre la désinformation et le cyberharcèlement. Le CLSPD favorise aussi la formation de personnels au contact direct du public.

Le protocole de rappel à l'ordre

En lien avec le parquet de Rodez, la Ville s'est dotée en 2022 d'un outil de prévention de la petite délinquance : le protocole du rappel à l'ordre. Il s'agit d'une procédure accélérée face aux incivilités du quotidien. Le protocole permet à la maire (ou à son élu délégué) de convoquer l'auteur présumé de ces atteintes à la tranquillité publique, accompagné de ses parents lorsqu'il est mineur. Le rappel à l'ordre constitue une sanction éducative, au service du vivre ensemble.

Un service à l'écoute des besoins

Hygiène urbaine et lutte contre l'habitat indigne, promotion de l'égalité femmes/hommes auprès des scolaires, inclusion des jeunes en situation de handicap : toutes thématiques identifiées par le CLSPD

VILLE DE MILLAU
17 avenue de la République
12100 Millau
05 65 59 50 00
Ouvert du lundi au vendredi de
8h à 12h et de 13h30 à 17h30